



DESCRIPTIF DE LA PROCÉDURE DE VAE À L'ISCOM

La procédure de VAE se déroule en plusieurs étapes :

- **La demande d'information** sur la procédure, de conseils en fonction de l'expérience professionnelle, du projet personnel peut être faite au cours d'un entretien téléphonique ou d'une prise de rendez-vous à : vae@iscom.fr

Cet entretien vise à apporter au candidat à la VAE une aide dans l'analyse de son expérience professionnelle et à le guider dans la démarche la plus pertinente pour son projet personnel.

- **La recevabilité**

Le dossier de recevabilité ou **Livret 1** (*document téléchargeable sur le site iscom.fr*) est à déposer auprès de l'ISCOM Paris, l'organisme certificateur. Le.e candidat.e est aussi informé.e des conditions financières et de prise en charge du dispositif. Le livret 1 est examiné par une commission d'admission qui se prononce sur la recevabilité ou la non recevabilité de la demande et en avise le(a) candidat(e). La décision est notifiée par écrit. La recevabilité ne préjuge en rien de la décision finale du jury.

. **Frais étude de recevabilité : 110 euros**

En cas de recevabilité, l'ISCOM remet au candidat le référentiel de certification du titre visé. Le référentiel décrit le métier visé par la certification : les activités, les compétences associées...

- **Préparation de la validation : Le Livret 2**

Le livret 2 est remis après validation du livret 1. Le(a) candidat(e) est informé(e) du déroulement de la procédure : conseils méthodologiques de rédaction et de présentation du dossier, modalités de déroulement de l'accompagnement s'il est choisi par le candidat, modalités du jury de validation.

Le livret 2 vise à apporter les preuves de l'expérience professionnelle du candidat et permettre au jury d'évaluer les connaissances et compétences requises par la certification.

Le Livret 2 servira de base à l'entretien avec le jury de certification.

. **Frais d'inscription à la VAE (dont frais de recevabilité) : Titre niveau 6 1350 euros / Titre niveau 7 1810€**

- **L'accompagnement individuel et personnalisé (facultatif)**

L'ISCOM propose, aux candidats qui le souhaitent, un accompagnement individuel et personnalisé pour l'élaboration du livret 2. Il rappelle au candidat son caractère facultatif et, en cas de volonté du candidat d'être accompagné, lui développe de manière précise les conditions de son déroulement.

L'accompagnement comprend un suivi du candidat en séances présentielles et/ou à distance selon un rythme adapté à sa disponibilité. Il permet au candidat de bénéficier d'une aide méthodologique pour la constitution de son dossier remis aux membres du jury et de sa présentation orale. L'accompagnateur aide le candidat à mettre en relation les compétences professionnelles acquises au cours de son parcours personnel et celles identifiées dans les référentiels des titres certifiés.

Pour accompagner au mieux les candidats et prendre en compte leurs contraintes personnelles et professionnelles, l'ISCOM a choisi de proposer des sessions de jury personnalisées en concertation avec l'accompagnateur afin d'accorder aux candidats les meilleures chances de validation totale de leurs acquis.

Un devis personnalisé d'accompagnement est proposé aux candidats qui le souhaitent.

- Le jury de VAE

Le jury est composé de représentants de l'ISCOM et de professionnels de la communication. Le jury étudie le Livret 2 afin d'apprécier les compétences acquises par le(a) candidat(e) lors de son expérience professionnelle et les compare aux exigences du référentiel de certification. L'entretien avec le jury permet de compléter et d'explicitier les informations contenues dans le livret 2.

La soutenance et le débat avec le jury durent environ 1h30 (soutenance + questions).

- La décision du jury

Après délibération, le jury peut décider :

- une validation totale (obtention du titre)
- une validation partielle
- un refus de validation

Dans le cas d'une validation partielle, le jury indique les modules du référentiel de certification non validés et propose au candidat différentes solutions lui permettant d'acquérir ces compétences (mises en situations professionnelles, formations, travaux de recherche dirigée...).

Les modules validés donnent lieu à des crédits capitalisables permettant d'accéder au titre visé par la voie de la formation professionnelle continue.

La décision du jury est notifiée au candidat par procès verbal.

Contact : vae@iscom.fr